



Quatre agriculteurs sur dix ont un conjoint avec des revenus extérieurs à l'exploitation

En 2013, 37 000 exploitants agricoles exercent dans les Pays de la Loire. Les effectifs diminuent chaque année. Des ressources extérieures à l'exploitation s'ajoutent parfois aux revenus des ménages agricoles. Quatre agriculteurs sur dix ont un conjoint qui travaille en dehors de l'exploitation ou est à la retraite. Selon l'orientation, l'agriculteur est plus ou moins disponible pour exercer une activité salariée complémentaire. Cette pratique est peu répandue dans la région. Elle est cependant plus présente chez les céréaliers que chez les éleveurs laitiers. Le vieillissement de la profession pose un enjeu fort de transmission des exploitations.

Avec 37 000 exploitants agricoles en 2013 (*méthodologie*), l'agriculture pèse plus fortement dans l'économie des Pays de la Loire qu'en moyenne nationale : les agriculteurs représentent 2,3 % de l'ensemble des emplois. La Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne, l'Occitanie et la Bourgogne-Franche-Comté figurent parmi les autres régions agricoles, avec plus de 2 % d'agriculteurs.

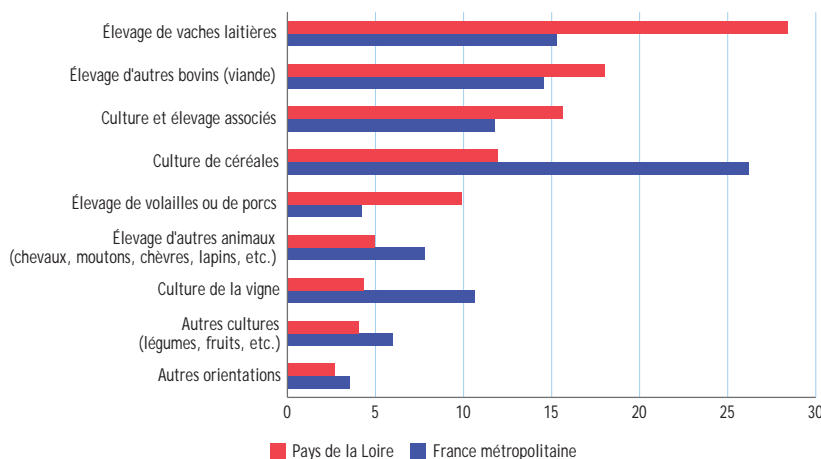
Comme la Bretagne, les Pays de la Loire sont spécialisés dans l'élevage : il mobilise trois quarts des agriculteurs (*figure 1*). Chaque année, entre 2010 et 2013, la région perd 500 agriculteurs, soit une baisse moyenne annuelle de 1,2 %. La tendance à la restructuration des exploitations est accentuée par les crises agricoles. Face aux chocs conjoncturels, des plans de soutien et des aides à l'amélioration de la compétitivité sont mis en oeuvre. L'objectif est de compenser les pertes de revenus liées notamment aux aléas climatiques et fluctuations des cours sur les marchés. La problématique des revenus est centrale tant pour les conditions de vie des ménages agricoles que pour la capacité des exploitations à résister et à se moderniser.

Des écarts de revenus liés à la taille des exploitations et à leur orientation

Dans la région, les exploitations agricoles sont souvent plus grandes qu'en moyenne nationale. Elles sont plus fréquemment sous forme sociétaire (+ 12 points). Si elles conservent un caractère familial, l'évolution des exploitations en sociétés permet le recours à une main-d'oeuvre externe salariée.

1. Une région spécialisée dans l'élevage de bovins

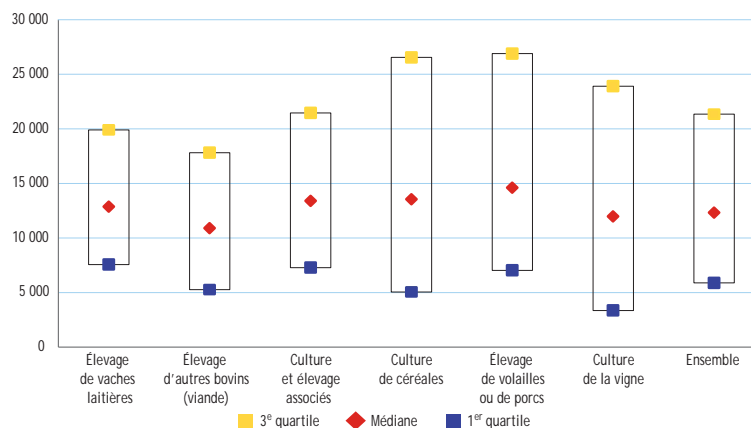
Répartition des agriculteurs exploitants selon l'orientation de leur activité en 2013 (en %)



Source : Insee, base non-salariés 2013

2. Des revenus plus faibles et plus resserrés dans l'élevage bovin

Revenu d'activité agricole annuel lissé sur les années 2011 à 2013 (en euros)



Lecture : un quart des éleveurs de vaches laitières dégagent un revenu d'activité agricole de moins de 7 600 euros, la moitié dégage moins de 12 900 euros et un quart plus de 19 900 euros par an.
 Source : Insee, base non-salariés 2011 à 2013

Caractéristique des petites exploitations, le régime fiscal d'imposition des revenus agricoles au forfait est moins fréquent dans la région (*méthodologie*). Il concerne 6 % des agriculteurs, contre 23 % au niveau national. Ce sont essentiellement des entrepreneurs individuels (8 sur 10). Les agriculteurs imposés au forfait disposent de revenus agricoles plus faibles. La moitié d'entre eux dégagent moins de 7 700 euros par an sur la période 2011-2013, contre un revenu médian de 12 800 euros pour ceux imposés au réel.

De fortes disparités de revenus existent en fonction des productions agricoles (*figure 2*). Selon les orientations, les écarts sont différents entre les revenus les plus élevés et ceux les plus faibles : le spectre est plus étendu chez les céréaliers et les viticulteurs, plus resserré chez les éleveurs de bovins. Sur la période de 2011 à 2013, les viticulteurs et les éleveurs de bovins pour la viande ont les revenus médians les plus faibles. Dans la région, un quart des agriculteurs dégagent moins de 5 900 euros par an sur la période.

Un tiers du revenu du ménage provient d'une activité non agricole

Au-delà du revenu procuré par leur exploitation, certains agriculteurs travaillent ailleurs en complément ou ont un conjoint qui perçoit d'autres revenus. Ceci peut compléter les revenus du ménage agricole et atténuer l'impact de la volatilité des prix et des résultats économiques sur le niveau de vie du ménage.

Dans les Pays de la Loire, le revenu annuel des ménages agricoles provient à hauteur de 56 % de revenus agricoles et de 31 % d'activités non agricoles, souvent le travail du conjoint en dehors de l'exploitation. Les autres ressources viennent des

revenus de la propriété (8 %) et des pensions ou retraites (5 %). Les céréales et les cultures permanentes (vigne et vergers) sont plus facilement compatibles avec une activité non agricole : dans ces orientations, les revenus non agricoles sont majoritaires. À l'inverse, la part des revenus agricoles dépasse 60 % en production animale (élevage laitier et volailles notamment).

Un revenu extérieur favorisé par la vie en couple

En 2013, 41 % des agriculteurs ligériens ont un conjoint qui a des revenus extérieurs à l'exploitation : 36 % travaillent en dehors de l'exploitation et 5 % perçoivent une retraite. Les revenus du conjoint peuvent sécuriser le revenu global. Cette situation est moins fréquente qu'au niveau national (- 2 points). L'activité extérieure assure un revenu minimum au ménage et contribue ainsi à la pérennité de l'exploitation.

À l'inverse, les couples d'agriculteurs (situation de 37 % des exploitants) et les agriculteurs célibataires (18 %) disposent essentiellement des revenus de l'exploitation. Le travail agricole en couple est plus fréquent pour les agricultrices.

Globalement, les agriculteurs vivent plus souvent en couple que l'ensemble des personnes en emploi (82 %, soit + 10 points). Ceci est particulièrement vrai dans la région : + 6 points par rapport à la moyenne nationale.

Des agricultrices peu nombreuses et plus âgées

Le métier est peu féminisé : 27 % des exploitants agricoles sont des femmes, contre 33 % parmi les personnes non

salariées. Leur part diminue entre 2008 et 2013 (- 3 points). La majorité des agricultrices ont un mari agriculteur ou agriculteur à la retraite, contre un quart pour les exploitants hommes (*figure 3*). Ce dernier point s'explique en partie par une reprise de l'exploitation par les conjointes au moment du départ à la retraite de leur mari, souvent plus âgé qu'elles. Les agricultrices peuvent moins souvent s'appuyer sur des ressources extérieures à l'exploitation apportées par leur conjoint. Seules 23 % d'entre elles ont un conjoint apportant des revenus d'activité non agricoles ou une pension de retraite.

Les agricultrices sont relativement âgées : la moitié a plus de 50 ans. La part des femmes parmi les jeunes reste faible : 12 % des exploitants de moins de 30 ans en 2013, contre 25 % des 30-49 ans et 32 % des 50-64 ans.

Si 26 % des agriculteurs ont une conjointe agricultrice, 22 % ont une conjointe « employée », et 12 % une conjointe exerçant une profession intermédiaire (professeur des écoles et infirmière notamment).

Peu d'agriculteurs travaillent en dehors de leur exploitation

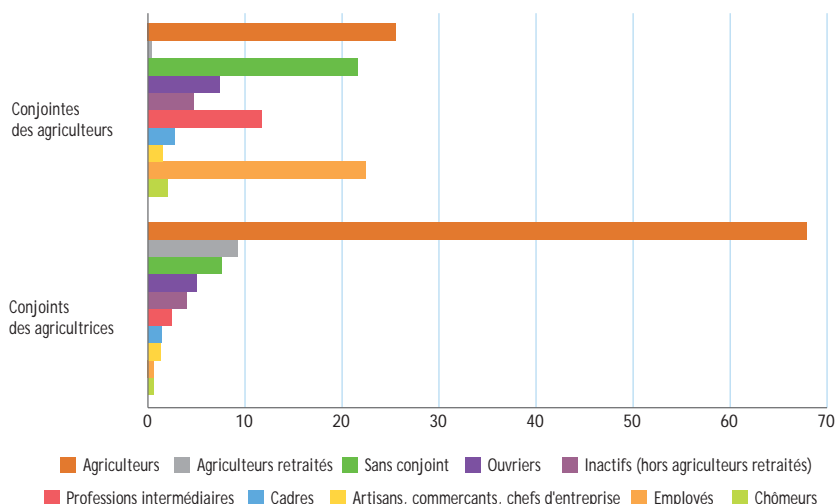
Exercer une activité salariée en parallèle du travail sur l'exploitation agricole procure un revenu complémentaire. Les agriculteurs ligériens occupent rarement deux emplois : 7 % des agriculteurs sont pluriactifs, ils gagnent plus de 2 000 euros de salaire net dans l'année (*méthodologie*). Cette part est inférieure de 4 points à celle du niveau national, du fait notamment de la taille des exploitations et des orientations agricoles régionales. Les éleveurs de vaches laitières et les viticulteurs ont moins souvent une activité salariée complémentaire (*figure 4*).

La pluriactivité est plus fréquente quand le revenu agricole est faible : la moitié des agriculteurs pluriactifs ont un revenu agricole inférieur à 5 000 euros par an. Les agriculteurs pluriactifs sont en majorité ouvriers ou employés. Les agricultrices sont davantage pluriactives : 9 %, contre 6 % pour les hommes. La durée et l'organisation du travail varient selon la structure et l'orientation de l'exploitation. Les agriculteurs avec de petites exploitations imposées au forfait travaillent plus souvent à l'extérieur. Mais même pour eux, la pluriactivité reste minoritaire : 20 % sont pluriactifs dans les Pays de la Loire (soit 500 agriculteurs).

Lorsque l'agriculteur exerce une activité salariée en plus de l'exploitation, elle l'implique de façon soutenue. Les deux tiers d'entre eux ont une activité salariée d'au moins un mi-temps (900 heures par an). Elle est souvent majoritaire dans

3. Sept agricultrices sur dix vivent en couple avec un agriculteur

Activité des conjoints des agriculteurs exploitants dans les Pays de la Loire en 2013 (en %)



Lecture : les conjoints des agricultrices sont pour 68 % des agriculteurs, pour 9 % des agriculteurs retraités ; 8 % des agricultrices n'ont pas de conjoint contre 22 % des agriculteurs.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2013.

les revenus de l'agriculteur : la profession non agricole devient principale et l'activité agricole secondaire. Ainsi, trois quarts des agriculteurs pluriactifs ont un revenu majoritairement composé de salaires. Dans le cas d'agriculteurs travaillant en couple, la double activité peut être facilitée pour un des membres du ménage. L'activité agricole peut alors être ponctuelle (lors des pics de charge de travail sur l'exploitation) ou correspondre à un plus faible nombre d'heures par semaine (prise en charge des formalités administratives ou comptables).

Élevage de vaches laitières : une activité en couple et un travail constant

L'élevage bovin est une spécialisation dominante dans la région. Il occupe 46 % des agriculteurs, parmi lesquels 6 sur 10 dans l'élevage de vaches laitières et 4 sur 10 dans l'élevage de bovins pour la viande. Les Pays de la Loire sont la 3^e région pour le nombre d'éleveurs de vaches laitières, après Auvergne-Rhône-Alpes et Bretagne. Ils sont particulièrement présents dans les parties nord et ouest de la région, de Saint-Nazaire jusqu'à Mayenne. Comme pour la plupart des orientations, le nombre d'éleveurs de vaches laitières s'érode (- 1,2 % par an entre 2010 et 2013), mais de manière moins prononcée qu'au niveau national (- 1,7 % par an).

Alors qu'ils ont des revenus globalement faibles, peu d'éleveurs laitiers, comparé à l'ensemble des exploitants, ont un conjoint qui apporte des revenus non agricoles. Il s'agit de l'orientation agricole avec le plus de couples d'agriculteurs : 43 %, soit 10 points de plus que pour les autres agriculteurs. L'élevage laitier implique des astreintes quotidiennes liées à la traite des vaches et aux soins apportés aux animaux. Ces contraintes expliquent le faible taux de pluriactivité dans ce type d'exploitation (3 % des éleveurs) (figure 4).

Élevage de bovins pour la viande : davantage de petites exploitations

L'élevage de bovins pour la viande se répartit sur l'ensemble du territoire régional, même s'il est plus développé dans les zones d'emploi de Vendée et de Cholet. Les petites exploitations sont davantage présentes dans cette orientation et 10 % de ces éleveurs sont imposés au forfait, soit 4 points de plus que pour l'ensemble des agriculteurs.

Si l'apport de ressources par le conjoint est comparable à celui de la moyenne des agriculteurs, les éleveurs de bovins pour la viande ont plus souvent leur propre activité salariée en dehors de l'explo-

itation (9 %, soit + 2 points). L'élevage extensif peut favoriser la disponibilité de l'exploitant. Ils sont aussi moins souvent en couple (78 %, soit 4 points de moins que l'ensemble des agriculteurs).

Céréaliers : une orientation plus favorable à la pluriactivité

L'activité céréalière est nettement moins présente dans les Pays de la Loire. Elle occupe 12 % des agriculteurs, contre 26 % en France métropolitaine. Saumur et Fontenay-le-Comte sont les deux zones d'emploi où la part des céréaliers est comparable au niveau national. Les céréaliers se déclarent davantage seuls en emploi (28 %, contre 21 % pour l'ensemble des agriculteurs) : soit ils sont célibataires, soit leur conjoint n'a pas d'emploi. Il s'agit d'une des orientations agricoles dans laquelle le travail en couple d'agriculteurs est moins fréquent (26 %).

À l'inverse, avoir une autre activité professionnelle est plus fréquent chez les céréaliers : 15 % sont pluriactifs, soit la part la plus élevée de toutes les orientations. En dehors des périodes intenses, notamment pour les récoltes et les semis, l'exercice d'une activité non agricole à temps partiel, régulière ou saisonnière, est possible. Les céréaliers sont plus âgés que la moyenne : 31 % d'entre eux ont entre 55 et 64 ans, soit 8 points de plus que l'ensemble des agriculteurs.

Une place spécifique des volailles, du porc et de la vigne

L'élevage de volailles ou de porcs est

particulièrement présent dans les Pays de la Loire, notamment dans la Sarthe et en Vendée. Les éleveurs de volailles et de porcs ligériens représentent 21 % du total national, ce qui place la région au 2^e rang après la Bretagne. À titre de comparaison, les agriculteurs ligériens représentent 9 % de l'ensemble des agriculteurs français. La vie en couple est prépondérante (90 %) chez les éleveurs de volailles et de porcs, orientation agricole par ailleurs la plus féminisée (30 % de femmes).

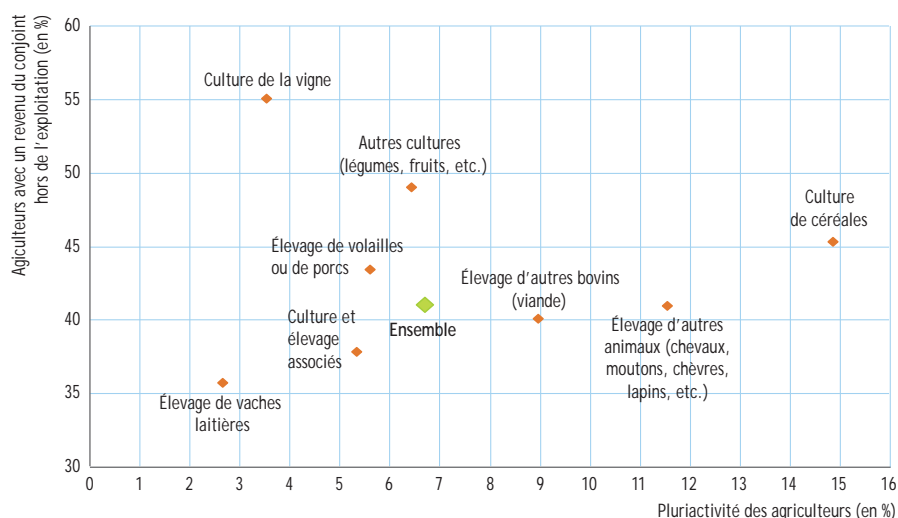
Les viticulteurs ligériens sont regroupés autour de trois territoires : neuf sur dix sont localisés autour de Nantes, Angers ou Saumur. Les effectifs baissent fortement : - 2,4 % par an entre 2010 et 2013. Un viticulteur sur quatre dégage moins de 4 000 euros annuels sur cette période. Le revenu est particulièrement faible dans le Pays nantais. Malgré cela, peu de viticulteurs disposent d'un complément de revenu par une activité salariée hors de l'exploitation : seulement 3,5 % sont pluriactifs. Les viticulteurs travaillent aussi peu en couple (22 %). À l'inverse, la présence d'un revenu extérieur du conjoint est la plus fréquente. La part des femmes viticultrices est faible dans la région (19 %, inférieure de 10 points au niveau national).

Agriculteurs : des profils qui évoluent

Le renouvellement des générations et la transmission des exploitations constituent des enjeux pour la profession agricole. Celle-ci est âgée : 23 % des agriculteurs ont entre 55 et 64 ans, contre 19 %

4. Un revenu extérieur plus fréquent en production végétale qu'en élevage

Part des agriculteurs exploitants pluriactifs et part des agriculteurs exploitants avec un revenu non agricole apporté par leur conjoint, en 2013 (en %)



Lecture : 45,3 % de l'ensemble des céréaliers ont un conjoint qui apporte un revenu extérieur à l'exploitation et 14,9 % sont pluriactifs

Champ : le revenu du conjoint en dehors de l'exploitation est constitué d'un revenu d'activité non agricole ou d'une retraite. Un agriculteur est considéré pluriactif s'il perçoit au moins 2 000 euros de salaire net par an.

Source : Insee, RP et base non-salariés 2013.

pour les autres non-salariés (et 13 % pour l'ensemble des personnes en emploi). Les jeunes sont faiblement représentés : 6 % des agriculteurs ont moins de 30 ans, contre 9 % pour les autres non-salariés. Le profil des jeunes est différent de celui de leurs aînés. Comme dans les autres professions, les plus jeunes sont plus diplômés : 90 % des agriculteurs de 25-29 ans ont au moins le baccalauréat. En lien avec les réglementations d'installation, ils sont même davantage bacheliers que les autres jeunes en emploi (+ 18 points). En effet, la détention d'un diplôme au moins égal au baccalauréat agricole, reconnu comme conférant la capacité professionnelle agricole, est devenue une obligation pour bénéficier d'aides publiques à l'installation.

L'ancrage territorial est moins marqué pour les plus jeunes agriculteurs : 17 % des 15-29 ans vivent près de leur commune de naissance contre 53 % des 50-64 ans. Cependant, les jeunes agriculteurs s'établissent plus souvent que les autres jeunes dans leur département de naissance : 76 % contre 58 % pour l'ensemble des jeunes en emploi. Leur capacité de résistance aux crises peut sembler plus fragile que celle des agriculteurs plus âgés. En effet, ils sont moins souvent propriétaires des outils de production (bâtiments, matériel et terres agricoles) et de leur logement. Leurs dépenses peuvent peser davantage, notamment le remboursement d'emprunts.

Méthodologie, définitions, sources et champ

Le champ retenu dans cette étude est celui des **agriculteurs exploitants** âgés de 15 à 64 ans. Il exclut les entrepreneurs de travaux agricoles, les exploitants forestiers, les pêcheurs et les aquaculteurs, ainsi que les salariés agricoles. L'**orientation** de la production est définie à partir de l'activité détaillée de l'agriculteur.

Les sources utilisées sont le Recensement de la population (RP) 2013 et la base non-salariés de 2011 à 2013. Les familles comprenant au moins un agriculteur sont identifiées dans le RP afin de déterminer l'activité exercée par le conjoint éventuel de l'exploitant. La base non-salariés comprend notamment les fichiers issus de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Elle est appariée aux Déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour fournir des informations sur le cumul avec une activité salariée.

Le rapprochement entre les résultats économiques des exploitations agricoles 2010, issus du Réseau d'information comptable agricole (RICA), et les autres sources de revenus des agriculteurs connus à travers les données fiscales permet d'étudier la décomposition des revenus globaux des ménages agricoles. La méthodologie est détaillée dans l'Insee Références « Emploi et revenus des indépendants », édition 2015.

Le **forfait agricole** est un régime fiscal appliqué aux exploitants agricoles dont la moyenne des recettes, calculée sur deux années consécutives, n'excède pas 76 300 euros. Pour ces contribuables qui ne sont pas tenus d'avoir une comptabilité, l'impôt est calculé à partir d'un revenu agricole départemental, modulé par la spécialisation de l'exploitation.

Les agriculteurs **pluriactifs** exercent à la fois une activité agricole en tant qu'exploitant et une activité salariée (une autre activité non-salariée n'est pas prise en compte). L'activité agricole peut être l'activité principale (celle qui procure le revenu annuel le plus élevé) ou constituer un complément à l'activité salariée. Sont considérés pluriactifs uniquement les exploitants percevant un salaire net annuel supérieur à 2 000 euros, soit 7 % des agriculteurs dans les Pays de la Loire en 2013. Sans ce seuil minimal de salaire, 10 % des exploitants seraient pluriactifs. Pour comparer les salaires et les revenus agricoles, le salaire net de cotisations sociales est augmenté des contributions sociales (CSG et CRDS).

Le **revenu d'activité agricole** se constitue du bénéfice retiré de l'activité professionnelle, déduction faite des charges professionnelles associées, notamment les dotations aux amortissements et les cotisations personnelles obligatoires de sécurité sociale payées dans l'année. Pour gommer la variabilité annuelle, les revenus sont lissés, en utilisant des moyennes calculées sur trois années consécutives (de 2011 à 2013).

Les **quartiles de revenus** partagent la population en quatre sous-populations de taille égale. Le premier quartile de revenu (Q1) est le seuil de revenu en dessous duquel se situe le quart de la population la moins rémunérée. Le deuxième quartile (Q2), ou **revenu médian**, partage la population en deux : la moitié de la population gagne moins et l'autre moitié gagne plus.

Pour en savoir plus :

- « L'agriculture des Pays de la Loire est riche et très diversifiée », Agreste Pays de la Loire, Dossier territorial - Agriculture, février 2017
- « La filière viande des Pays de la Loire : un élevage diversifié, une industrie en mutation », Agreste Pays de la Loire, juillet 2016 ; Insee Analyses Pays de la Loire, n° 33, juin 2016.
- « Les revenus non agricoles réduisent les écarts de revenus entre foyers d'agriculteurs », in Emploi et revenus des indépendants, Insee Références, février 2015.

Données des graphiques à télécharger au format tableur

Agreste : la statistique agricole



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire
Service régional de l'information
statistique et économique
5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2
Tél. : 02 72 74 72 40 - Fax : 02 72 74 72 79
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional par interim : Hervé Briand
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry
Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coucard
Rédaction : Olivier Jean (Draaf) ; Valérie Deroin et
Christophe Fouchard (Insee)
Composition : Bénédicte Guy
Impression : SRISE à NANTES
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1956 - 7499